



ANNEXE 5

MOTIFS	TARIF
CHAMPIONNATS	
Engagements	
D1	220
D2	200
D3	180
D4	165
Challenge « scala auto » (D3- D4)	50
Championnat séniors F (dont foot à 8)	60
U19 / U18 (G&F)	50
U17 / U16 (G&F)	50
U15 / U14 (G&F)	45
U12/U13 (G&F)	40
U10/U11 (G&F)	35
U8/U9 (G&F)	30
U6/U7 (G&F)	25
Championnat U18 / U18F foot à 8	50
Championnat U15 / U15F foot à 8	30
Championnat U13 / U13F foot à 8	25
COUPES	
Engagements	
CA 1	100
CA 2	80
Coupe Féminine Séniors	60
CA U17	35
CA U15	20
FUTSAL	60
COTISATION ANNUELLE CLUBS	
Cotisation annuelle club	200
Caisse de solidarité (par équipe seniors)	40
Frais de gestion administrative (par licenciés - toutes licences)	4
Cotisations membres DAF (CD & Commissions)	40
DIVERS	
Accompagnement club dossiers projets	50
Contrôle des installations sportives et éclairages	50
Incidence financière sur match à risque, si intervention forces de l'ordre	500
AMENDES ADMINISTRATIVES	
Non fourniture dans les délais des documents suivants :	
Non transmission des résultats (FMI) par le club recevant après validation par l'arbitre, 4h au maximum après la rencontre.	25
Par jour de retard au-delà des 4h	30

ANNEXE 5

Si la tablette ne fonctionne pas :	
Non envoi d'une feuille de match par le club recevant, par la boîte officielle du club, par jour de retard à compter du lendemain de la rencontre	20
-par semaine	100
-plafonné à	250
Non envoi d'une feuille de match (jeunes) et dossier plateau / critérium (dossier complet : compte rendu du responsable plateau - feuille de licence – extraction photos – feuille de route), par jour de retard à compter du mardi	10
Falsification d'une feuille de match (club responsable) : minimum	300
Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le district	60
Non inscription sur Foot club de l'engagement des équipes	100
Non mise à jour du listing « membres du club » sur foot club (responsables Ecoles de foot, éducateurs, responsables PEF Organisation, membres du club et licenciés)	50
Licence de joueur manquante jeunes de 6 à 13 ans	50
- si enregistrement avant rencontre effectué avec + de 30 jours	50
- si enregistrement avant rencontre effectué avec – de 30 jours	40
Dirigeant inscrit sur la FDM (papier) sans numéro de licence ou CNI	25
Joueur non licencié ayant participé aux plateaux	150
Fraude sur l'identité d'un joueur (au club)	500
Atteinte à l'Éthique sportive	400
Absence délégué à la police	50
Absence arbitre assistant (FDM papier)	50
Absence n° de licence arbitre assistant (FDM papier)	30
Absence accompagnateur Jeunes Foot Animation	50
Absence n° de licence accompagnateur Jeunes Foot Animation	30
Absence non excusée à l'assemblée générale du district (par club) Visio ou présentiel	150
Absence non justifiée (certif médical ou employeur) du président à une réunion obligatoire du District	150
Absence non excusée à la convocation d'une instance :	
- par personne convoquée	100
- pour un arbitre (à son club), pour un arbitre indépendant (CDA)	
Non désignation	5 semaines
Absence sur un plateau d'une équipe ou club de foot des enfants	40
Absence sur une journée Départementale ou Fédérale d'une équipe ou club	100
Défaut de présentation de licence lors d'une convocation devant une commission (par licence manquante) papier ou électronique	20
Couverture club : Défaut équipes jeunes (par équipes manquante)	50
Non-conformité des installations pour D1 et D2 : abris banc des délégués	50
- par rencontre	
Pénalité pour récidive incident de paiement	160
- 2ème (convocation devant Commission Litiges Règlement et Contentieux)	
Demande modification de rencontre :	Gratuit
- Séniors : demande effectuée avant le 30/09 de la saison en cours	
- Jeunes : demande effectuée avant le 31/10 de la saison en cours	Gratuit
Demande effectuée dans les délais (+10 jours avant la rencontre)	40
- Changement de journée	

ANNEXE 5

- Changement sur le week-end	60
Demande effectuée hors délais (-10 jours avant la rencontre)	70
Match perdu par pénalité (-8joueurs)	50
FORFAITS	
1 ^{er} forfait équipes séniors	100
2 ^{ème} forfait équipes séniors et forfait général (D1, D2, D3)	150
3 ^{ème} forfait équipes séniors et forfait général (D4)	150
Forfait au cours des 2 dernières journées de championnat seniors	300
Forfait d'une équipe Futsal :	
1 ^{er} forfait	50
2 ^{ème} forfait	80
3 ^{ème} forfait et forfait général	100
1 ^{er} forfait équipes jeunes U13 à U17 et féminines	50
2 ^{ème} forfait équipes jeunes U13 à U 17 et féminines	80
3 ^{ème} forfait équipes jeunes U13 à U 17 et féminines	100
Forfait au cours des 2 dernières journées de championnat jeunes et féminines	250
Forfait match de coupes seniors	200
Forfait match de coupe jeunes, féminines et futsal	50
Forfait à partir des ½ finales de coupes jeunes et seniors	300
COUVERTURES CLUBS	
par arbitres manquants et par club	
D1	120
D2, D3	60
<i>Les taux sont doublés pour la 2^{ème} année d'infraction, triplée pour la 3^{ème} et quadruplée pour les années suivantes</i>	
Non-respect du Statut de l'éducateur (par match)	30
DROITS DIVERS	
Réclamations :	
- Seniors	80
- Jeunes	45
- Non confirmées	40
Frais devant la Commission Départementale d'Appel :	
Frais de dossier	130
Rapport d'officiel manquant, insuffisamment renseigné ou non transmis dans la forme ou le délai imparti	15 jours de non-désignation
Ouverture de dossiers :	
- Litiges et discipline joueurs	35
- Discipline dirigeant et dossier administratif	45
AUTRES DISPOSITIONS	
<i>Au cours de la saison, les règlements par prélèvement seront suspendus pour tout club ayant 2 rejets de prélèvements. Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque, espèce ou virement bancaire.</i>	